



HAL
open science

Cas d'absence d'article en français : difficultés des apprenants et proposition d'une analyse unifiée

Lidia Lebas-Fraczak

► To cite this version:

Lidia Lebas-Fraczak. Cas d'absence d'article en français : difficultés des apprenants et proposition d'une analyse unifiée. *Studia Romanica Posnaniensia*, Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu, 2011, XXXVIII (2), pp.19-34. 10.2478/v10123-011-0011-0 . hal-00749285

HAL Id: hal-00749285

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749285>

Submitted on 7 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAS D'ABSENCE D'ARTICLE EN FRANÇAIS : DIFFICULTÉS DES APPRENANTS ET PROPOSITION D'UNE ANALYSE UNIFIÉE

LIDIA LEBAS-FRACZAK
Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

1. INTRODUCTION : DIFFICULTÉS DES APPRENANTS ÉTRANGERS

L'emploi des articles constitue l'une des difficultés majeures et l'une des plus tenaces pour les apprenants étrangers du français. En effet, elles ont tendance à perdurer même chez les locuteurs qui ont atteint un niveau avancé. Ces difficultés concernent également les cas d'absence d'article, ce que nous observons, entre autres, dans les productions écrites des étudiants étrangers à l'Université de Clermont-Ferrand, y compris polonais ou venant d'autres pays slaves. Les erreurs consistant à employer un article là où l'absence d'article serait plus adaptée peuvent paraître paradoxales chez les locuteurs dont la langue maternelle est dépourvue d'articles. Selon nos observations, le suremploi de l'article défini, au détriment de l'article indéfini, remarqué par P. Larrivée chez les apprenants anglophones (2004), se fait également au détriment de l'absence d'article. Cela laisse à penser que, d'une part, l'article défini constitue une sorte de prototype de l'article dans les représentations des apprenants et que, d'autre part, le groupe nominal est représenté comme comportant obligatoirement un article (à moins que ce soit un autre déterminant), qui sera donc de préférence l'article défini. En effet, l'absence d'article n'est pas suffisamment traitée dans les manuels et dans les cours de FLE ; au contraire, ils véhiculent (implicitement ou explicitement) la règle selon laquelle « en français, avec un nom, il faut utiliser un article »¹. Cela mène à des formulations inadéquates comme celles-ci, observées chez des étudiants étrangers dans des productions écrites : *méthode du vocabulaire* ; *dans toutes mes expériences des stages* ; *Internet comme le support et l'outil* ; *la notion de la valence lexicale* ; *On devrait parler du « vocabulaire de l'enfant » et de l'« apprentissage du vocabulaire » mais on peut employer indifféremment les termes vocabulaire et lexicale*.

Afin de disposer de plus d'exemples, nous avons effectué un test de traduction de phrases polonaises en français auprès de 14 étudiantes de 4^{ème} année de Philologie Romane à Poznań, ayant donc un niveau avancé en français. Les phrases contenaient des compléments du nom, des structures attributives, des tournures négatives et un emploi nominal « en mention »², c'est-à-dire des contextes compatibles avec l'absence d'article. Afin d'éviter des divergences lexicales, nous avons incorporé des éléments de vocabulaire français au sein des phrases à traduire. La consigne (formulée en français) était : « Traduisez les phrases suivantes en français en utilisant le vocabulaire indiqué ». Nous rapportons, dans le tableau ci-dessous, les résultats pour 6 phrases parmi les 8 proposées dans le test, après avoir écarté les traductions de 2 phrases comportant des tournures négatives. Concernant la première d'entre elles, sa forme s'avère inadéquante, s'agissant d'une phrase avec l'expression *avoir besoin de*, dont la version négative ne diffère pas de la version positive par la forme de surface du complément (*nous avons besoin d'argent / nous n'avons pas besoin d'argent*). Quant à la deuxième phrase, dont la traduction attendue était *Il manque d'expérience*, le choix de l'écarter est motivé par le fait que seulement trois personnes ont utilisé la forme prévue du verbe, *manquer de qqch* (sans article devant le complément), tandis que la forme choisie par les autres a été *manquer qqch à qq*, où l'on devrait normalement employer un article, ce

¹ E. Bérard et C. Lavenne, *Grammaire utile du français*, Hatier, 1989.

² Il s'agit d'un emploi où « le signe se désigne lui-même » (cf. Rey-Debove, 1978), qui pourrait être paraphrasé par « le mot / le terme N ».

qu'ont fait quatre étudiantes, en produisant *Il lui manque de l'expérience*, tandis que sept autres n'ont pas employé d'article, en produisant *Il lui manque d'expérience*. Ces problèmes n'ayant pas été anticipés, les résultats pour les tournures négatives ne sont pas très utiles pour notre analyse, et devront faire objet d'une expérimentation ultérieure. Concernant les résultats pour les 6 phrases restantes, nous faisons abstraction des erreurs autres que celles consistant à employer un article devant le nom. Nous ne prenons pas non plus en compte l'emploi de l'article indéfini devant le nom-attribut *professeur* (ou *enseignant*) dans la phrase 1, car ce choix pourrait convenir dans certains contextes.

Phrase polonaise	Traduction attendue	Traductions erronées et leur nombre (sur 14)
1. Pierre jest nauczycielem tańca	Pierre est professeur de danse	Pierre est (un) professeur (enseignant) de la danse (4)
2. Ona ma dużą zdolność (capacité) koncentracji (concentration)	Elle a une grande capacité de concentration	Elle a une grande capacité de la concentration (3)
3. Wszystkie moje doświadczenia (expérience) praktyk (stage) były bardzo wzbogacające	Toutes mes expériences de stage ont été (étaient) très enrichissantes	Toutes mes expériences des stages (5) Toutes mes expériences du stage (1) (Toutes mes expériences de stages (5)) ³
4. Co rozumiesz przez „fascynację”? (fascination)	Qu'est-ce que tu comprends par « fascination » ?	Qu'est-ce que tu comprends par la fascination / « la fascination » (10) (...) par une fascination (1)
5. Ten stół mi służy za (servir de) biurko	Cette table me sert de bureau	Cette table me sert du bureau (3) (...) d' un bureau (3)
6. Kiedy kolor staje się (devenir) światłem	Quand la couleur devient lumière	Quand la couleur devient la lumière (13)

On peut constater que la forme attributive avec le verbe *devenir* (phrase 6) a engendré le plus d'erreurs, car seulement une personne l'a traduite correctement. Cela peut s'expliquer en partie par la nature non-prototypique de cette tournure attributive (le verbe *être* étant un verbe attributif le plus typique), ce qui a probablement fait que même si les étudiantes testées avaient appris la compatibilité d'une expression attributive avec l'absence d'article, elles n'en ont pas tiré profit ici. En outre, s'agissant d'un énoncé issu d'une publicité (pour un produit de coloration de cheveux), son sens a pu poser un problème d'interprétation en absence de contexte. L'autre tournure attributive, dans la phrase 5 (avec la forme verbale *servir de*), a également posé problème à plusieurs étudiantes (6 sur 14), mais nettement moins que celle dans la phrase 6. L'emploi nominal « en mention » (phrase 4) a également engendré beaucoup d'erreurs, car seulement deux personnes ont opté pour l'absence d'article et une pour la formulation *le mot* « *fascination* ».

Pour affiner l'analyse de ces résultats, il est pertinent de prendre en compte les performances individuelles et de vérifier leur cohérence. Il s'avère ainsi que les deux personnes ayant correctement traduit l'expression « en mention » ont également eu de bons résultats pour les autres phrases, sauf pour la phrase attributive 6. L'étudiante qui a correctement traduit cette phrase, a bien traduit les autres phrases sauf celle avec l'emploi « en mention » (4). Ainsi, même les trois meilleures traductrices ont mal traduit l'une de ces

³ Cette tournure pourrait être prise pour erronée si l'on la considérait comme présentant la contraction de l'article indéfini pluriel *des* avec la préposition *de*, mais cela n'est probablement pas ce qui a motivé cette forme ici. Il nous semble, en effet, que les locuteurs natifs du français auraient aussi majoritairement « accordé » le nombre du complément avec celui du nom principal.

phrases. Trois autres bonnes traductrices (avec le score 4/6) ont toutes mal traduit les deux phrases en question.

Une autre observation que nous tirons de ce test est que, même si les résultats ont été meilleurs pour les compléments du nom (notamment au singulier), car la moitié du groupe a correctement traduit les phrases 1-3, ce contexte a néanmoins posé problème à l'autre moitié des étudiantes. Deux d'entre elles ont employé l'article dans les trois phrases en question, deux l'ont fait dans deux de ces phrases et deux autres l'ont fait dans une de ces phrases. Une étudiante, ayant mal traduit la phrase 2 et correctement la phrase 3, a évité la tournure avec le complément du nom dans la phrase 1, en la traduisant par *Pierre enseigne la danse*.

Cette analyse confirme la tendance mentionnée plus haut, qui a été observée dans d'autres contextes de production d'apprenants avancés, consistant à suremployer l'article, et notamment l'article défini.

Afin de remédier aux difficultés que représentent les tournures sans article, il est raisonnable de postuler que, avant d'essayer de comprendre les différences fonctionnelles entre les articles « défini », « indéfini » et « partitif », il convient de saisir la fonction générale de l'article, ce qui ne peut se faire qu'en contraste avec les cas d'absence d'article. Tel sera notre objectif dans la suite de cet article, où nous proposerons une analyse unifiée de l'opposition article / absence d'article, cela à partir des différents contextes sémantico-syntaxiques compatibles avec l'absence d'article. Nous allons commencer par rappeler et commenter les explications existantes, fournies par les grammairiens et les linguistes.

2. EXPLICATIONS HABITUELLES DE LA FONCTION DE L'ARTICLE ET DE L'ABSENCE D'ARTICLE

La fonction de l'article est généralement envisagée par les linguistes en termes « d'actualisation », même si certaines grammaires emploient également ce terme, en dépit de sa nature abstraite. Selon la formulation de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, le déterminant « actualise le nom dans le passage de la notion générale qu'il dénote en langue (livre) à ce que le GN désigne dans le discours : un / le / ce / ton / cinq / plusieurs / quelques livre(s) » (1999 : 148). Une telle vision apparaît déjà chez G. Guillaume, qui considère que « l'article opère la transition du nom en puissance (état conceptuel acquis) au nom en effet (nom appliqué dans le discours) » (2009 : 174). On pourrait déduire de ces définitions que le passage de la langue au discours, c'est-à-dire l'emploi d'un nom dans un énoncé, nécessite la présence d'un déterminant, ce qui n'est cependant pas conforme à l'usage réel. Mis à part ce problème, et étant donné qu'un nom est censé dénoter, en langue, une « notion générale », on peut considérer que l'absence de déterminant devant un nom en discours lui confère un sens « plus général » que le sens d'une expression nominale avec un article. Il ne serait cependant pas évident de défendre cette idée pour différencier les emplois d'un nom sans article et d'un nom avec article dans les exemples ci-dessous, où les noms concernés sont, respectivement, complément du nom et attribut du sujet⁴.

(1) *La chambre d'un enfant doit être agréable, viable, fonctionnelle et sécurisée. La décoration de la chambre d'enfant est donc importante.*⁵

(2) *Bonjour, je suis une étudiante et propose des cours d'anglais pour les enfants jusqu'à la classe de CM2. Je fais des études principalement composées d'anglais donc je parle la langue avec un niveau très correct.*

⁴ Les exemples viennent de sites Internet, sauf mention contraire.

⁵ Il s'agit de deux premières phrases d'un texte intitulé « En panne d'idées pour la déco de chambre d'enfant ? ».

(3) *J'ai 22 ans, je suis étudiante, et je viens de m'installer seule dans un studio à Brest. J'ai déjà vécu seule avant dans le cadre de mes études aussi, dans une autre ville, à une heure de chez mes parents. Mais là, j'ai très peur le soir et je déprime.*

« L'actualisation du nom commun » est le titre d'un chapitre de *la Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE* de G.-D. de Salins (1996). Voici comment cette notion y est introduite :

« Quand on veut employer un nom commun virtuel (c'est-à-dire tel qu'on le trouve dans le dictionnaire), il faut lui donner un support qui le détermine. Ce phénomène s'appelle l'actualisation du nom commun, sorte de « mise en service » qui fixe la référence du substantif » (*ibid.* : 43)

Le problème de l'absence d'article dans la perspective de l'actualisation est réglé par l'inclusion explicite de « l'article zéro » parmi les manières d'actualiser un nom commun, « selon la vision que veut donner le locuteur » (*ibid.* : 44). On voit donc que la différence fonctionnelle entre l'emploi d'un article et l'absence d'article ne peut pas être traitée à l'aide de la notion d'actualisation.

De manière moins abstraite, l'article se trouve associé au marquage du statut grammatical nominal d'un lexème. M. Riegel *et al.* (*op. cit.*) parlent des cas où une unité appartenant à une autre catégorie grammaticale est convertie en nom (ex. *un dur, le prêt à porter, un sans faute*). Inversement, selon les termes de G.-D. de Salins, l'absence d'article devant le nom « peut signifier que le nom commun perd sa valeur de substantif, au profit d'une fonction appartenant habituellement à une autre catégorie grammaticale » (*op. cit.* : 50). Ainsi, dans les énoncés comme *Son père est pharmacien ou médecin*, les noms attribués sont censés acquérir une « valeur de l'adjectif ». ⁶ Dans le cas des expressions du type « N1 de N2 » (ex. *une raffinerie de pétrole, des meubles de salon*), l'auteur utilise le terme « valeur qualificative » (*ibid.* : 99). Une idée semblable se retrouve aussi chez M. Riegel *et al.*, qui considèrent que l'absence de déterminant apporte au nom « une valeur attributive et non référentielle » (*op. cit.* : 167). Pour citer encore une autre source, M. L. Knittel (2009) considère que, dans une construction du type « N1 + de + N2 », le nom sans article est « non-référentiel ». L'auteur spécifie la différence entre l'emploi de l'article (indéfini) et l'absence d'article dans cette construction en associant le sens de « sous-type » aux expressions « N1 + de + N2 » et le sens de « possession » aux expressions « N1 + de + un/une N2 ».

Les termes « valeur adjectivale », « qualificative », « attributive », « non référentielle » et le terme opposé de « référentiel » sont cependant loin d'être clairement définis, ce qui est impossible si le terme « référent » lui-même ne l'est pas. Concernant celui-ci, la première mention indiquée par l'index de l'ouvrage de M. Riegel *et al.*, implique que les référents, tels qu'ils sont susceptibles d'être désignés par un signe, sont des « éléments de la réalité (êtres, objets, propriétés, processus, etc.) » (*op. cit.* : 556). Cette variété de types de référent est confirmée plus loin, où il est précisé que la référence peut être générique ou particulière « quel que soit le type du référent désigné (être, objet, propriété, relation, procès, etc.) » (*ibid.* : 571). On voit ainsi qu'un référent peut, entre autres, correspondre à une « propriété », ce qui ne facilite pas les choses pour comprendre la différence entre « valeur référentielle » et « valeur attributive » ou « qualificative », d'autant que l'attribut du sujet « indique toujours une caractéristique (...) du sujet » (*ibid.* : 237). En revenant sur nos exemples plus haut, il serait peu éclairant, nous semble-t-il, d'opposer les expressions en question en disant que *un enfant* en (1) a une « valeur référentielle » ainsi que *une étudiante* en (2) alors que *enfant* en (1) et *étudiante* en (3) ont une « valeur attributive » ou « qualificative ». En effet, la

⁶ L'idée de changement de statut du nominal à l'adjectival d'un nom-attribut en cas d'absence d'article est plus ancienne ; on la trouve notamment chez C. Bally (*cf.* Kupferman, 1979).

« qualification » est une fonction qui peut facilement être reconnue à ces expressions dans tous les cas, ce qui est particulièrement évident dans les emplois attributifs. Quant au sens de « possession », lié au statut « référentiel » (cf. Knittel, 2009), si on le reconnaît pour l'expression *la chambre d'un enfant*, il ne serait pas absurde de le reconnaître également pour l'expression sans article, *la chambre d'enfant*, étant donné les connaissances générales qui entrent en jeu sur les chambres et les enfants, et plus particulièrement qu'un enfant peut avoir sa chambre (on pourrait dire « une chambre d'enfant est une chambre qui appartient à un enfant »). Ainsi, le sens de « possession » n'est pas lié à la présence d'un article, d'autant que ce sens n'apparaît pas forcément dans toutes les expressions avec un complément du nom introduit par l'article comme, par exemple, dans *c'est le travail d'une vie*.

Au sujet des expressions classées par la syntaxe comme attributives (telles que dans nos exemples (2) et (3) plus haut), M. Riegel *et al.* précisent que « le type de caractérisation varie avec la catégorie notionnelle dénotée par l'attribut ». Ainsi, un attribut nominal sans article, « indique une propriété inhérente, l'état ou le statut du sujet », tandis qu'un attribut nominal avec l'article indéfini « identifie le sujet comme une occurrence du type (ou comme un membre de la classe (...)) dénoté par le nom » (*op. cit.* : 238). On peut considérer que l'on retrouve la notion de « référent » par le biais de la notion « occurrence du type » ou « membre de la classe ». Cependant, on peut se demander pourquoi on ne devrait pas considérer l'attribut dans notre exemple (2) (*une étudiante*) comme étant une « propriété inhérente, l'état ou le statut du sujet » et, inversement, pourquoi au sujet de l'exemple (3) (*étudiante*) on n'aurait pas le droit de considérer que la locutrice spécifie la « classe » dont elle est « membre ». Même si l'on accepte les relations forme-sens formulées par M. Riegel *et al.*, il reste à expliquer pourquoi le locuteur opte pour l'une ou l'autre façon d'envisager une caractéristique selon le cas, explication qui, si elle n'est pas nécessaire à un locuteur natif du français pour l'aider à maîtriser sa langue, intéresse les locuteurs non-natifs, et notamment ceux qui aspirent à rapprocher le plus possible leur performance de celle des locuteurs natifs.

L'analyse fournie par L. Kupferman (1979), bien que similaire à celle que l'on trouve dans la grammaire de M. Riegel *et al.*, est plus éclairante, étant plus développée. L'auteur, insatisfait de l'opposition en termes de différence de catégorie grammaticale (nominale *vs* adjectivale), propose de considérer un attribut sans article comme représentant une « propriété », avec la question sous-jacente « qu'est-ce qu'est GN ? », et un attribut avec un article comme servant à « présenter le sujet », « donner son identification », la question sous-jacente étant dans ce cas « qui est GN ? ». Cette analyse est introduite pour les cas où l'article devant l'attribut est l'article défini, comme dans (a) *Luc est le secrétaire particulier de la Présidente*, opposé à (b) *Luc est secrétaire particulier de la présidente*, avec l'idée que, lorsque l'on a un attribut du type « propriété », ou « prédicationnel » (b), le sujet est « supposé connu de l'auditeur », alors que, dans le cas d'un attribut « identificationnel » (a), « le sujet n'est pas connu de l'interlocuteur » et la fonction de l'attribut est donc de le faire connaître (*ibid.* : 138)⁷. Cette même distinction est également considérée comme valable pour les cas où c'est l'article indéfini qui est employé, comme dans *Jean est un médecin* (« interprétation identificationnelle »), opposé à *Jean est médecin* (« interprétation prédicationnelle »), ce que l'auteur démontre avec un test de questions (*ibid.* : 140) :

*Qui Jean peut-il être ? - Jean est un médecin / *Jean est médecin*

*Qu'est-ce que Jean peut être ? - Jean est médecin / *Jean est un médecin*

L'idée de questions sous-jacentes dans l'analyse de L. Kupferman fait intervenir un facteur pragmatique d'ordre interlocutif. L'auteur précise lui-même que « le sémantisme de

⁷ L'auteur signale que cette analyse coïncide avec celle proposée par F. R. Higgins dans sa thèse de doctorat (Cambridge, Mass., M.I.T. 1973).

ces constructions est en rapport avec la pragmatique du discours en situation » (*ibid.* : 138). Ce type de considération nous paraît, en effet, indispensable pour comprendre la fonction communicative de l'emploi de l'article et celle de l'emploi d'un nom sans article. Cependant, l'analyse de L. Kupferman ne semble pas s'appliquer de manière évidente à nos exemples (2) et (3) plus haut. En effet, puisque l'on ne peut pas considérer que ces énoncés diffèrent par le fait que le sujet soit ou non « supposé connu de l'auditeur », l'opposition en termes de « propriété » (« interprétation prédicationnelle ») et « présentation » ou « identification » (« interprétation identificationnelle ») perd sa pertinence. En outre, « l'interprétation identificationnelle » ne s'applique pas dans le cas où l'attribut avec l'article indéfini est accompagné d'un adjectif, comme dans l'énoncé ci-dessous, où il ne s'agit certainement pas de « présenter » ou « d'identifier » Dr House, mais de confirmer sa qualité de *bon médecin*.

(4) *Si être bon médecin veut dire faire de bons diagnostics, oui, House est un bon médecin.*

Un autre contexte syntaxique d'absence d'article, celui de l'apposition, peut être considéré comme une variante du contexte attributif. En effet, M. Riegel *et al.*, dans leur discussion de l'absence de déterminant, regroupent ces deux structures, en notant que « l'apposition connaît le même type d'opposition [que l'attribut], à cela près que le phénomène n'est pas limité aux être humains, et que l'absence de déterminant est beaucoup plus largement possible » (*op. cit.* : 165). On peut également citer C. Fuchs et A. M. Léonard (1980), qui différencient l'apposition sans article et l'apposition avec l'article défini respectivement en termes de « propriété » et « d'identification stricte ». En comparant les exemples (5) et (6) ci-dessous, on peut constater que les énoncés contenant une apposition sont presque identiques, à part le choix d'employer ou non l'article (défini) devant l'attribut *directeur technique...*, et à part le contenu du titre qui précède. Il serait difficile de motiver le choix concernant l'emploi ou non de l'article par le fait que les destinataires, lecteurs d'informations sur Internet, connaissent ou non François Blaquart (sujet de la phrase), et donc par la nécessité de le « présenter » ou de l'« identifier » dans un cas et non dans l'autre.

(5) *Le directeur technique de la FFF évincé, Blanc s'excuse*

François Blaquart, directeur technique national de la Fédération française de football, a été suspendu samedi de ses fonctions.

(6) *Affaire des quotas : François Blaquart reconnaît une "erreur"*

François Blaquart, le directeur technique national de la Fédération française de football, a été suspendu de ses fonctions.

Les sens proposés par les auteurs cités ci-dessus s'avèrent trop restrictives pour rendre compte de tous les contextes attributifs, sans parler d'autres contextes compatibles avec l'absence d'article, comme les compléments du nom (ex. *chambre d'enfant / d'un enfant ; apprentissage de vocabulaire / apprentissage du vocabulaire*).

Il nous semble que la forme de l'attribut n'est pas liée au statut *sémantique* de l'attribut, ou, dans les termes de M. Riegel *et al.*, à « la catégorie notionnelle dénotée par l'attribut » (« propriété » ou « identité ») mais au statut *communicatif* de cet attribut au sein du discours, statut qui est « plus central » avec l'article que sans article. Cette différence de statut se justifie très bien dans nos exemples (5) et (6) au vu du contexte, et plus précisément des titres : dans l'exemple (5), la fonction *directeur technique...* se trouve mentionnée dans le titre, et a donc, de ce fait, moins de « poids communicatif », ou est moins centrale, dans l'énoncé suivant (absence d'article), alors que, dans l'exemple (6), elle n'est pas mentionnée dans le titre et son poids communicatif est donc plus grand (présence de l'article). La nécessité d'« identifier » un référent inconnu de l'interlocuteur peut, bien sûr, constituer une raison de doter un attribut d'un statut « central », mais ce n'est qu'une raison parmi d'autres.

L'opposition en termes de « valeur adjectivale » / « valeur nominale » peut également être ramenée à l'opposition de statut communicatif, dans la mesure où l'adjectif possède, du point de vue syntaxique, un statut « moindre » qu'un nom, étant forcément associé à un nom, alors que l'inverse n'est pas vrai, car un nom n'a pas besoin d'un adjectif pour apparaître dans un énoncé. Cette inégalité hiérarchique entre l'adjectif et le nom peut être considérée comme l'origine implicite de l'idée de « valeur adjectivale » (« qualificative » ou celle de « propriété ») qu'auraient les noms apparaissant sans déterminant dans le discours, et de l'idée de « référent » pour les noms avec un article. Cependant, dans notre approche, ce n'est pas un rapport en langue qui est pertinent (s'agissant de toute façon toujours de noms du point de la classe grammaticale) mais en discours.

3. ANALYSE UNIFIÉE DE L'OPPOSITION FONCTIONNELLE ABSENCE D'ARTICLE / PRÉSENCE D'UN ARTICLE

C'est donc en termes pragmatico-discursifs de différence de statut communicatif que nous proposons d'opposer les fonctions d'un GN avec un article et d'un GN sans article, et cela dans tous les contextes sémantico-syntaxiques. Même s'il est vrai que « l'absence d'un déterminant en tête d'un GN peut recouvrir des cas très différents » (Riegel *et al.*, *op. cit.* : 163), tous ces cas relèvent, selon nous, d'un même statut communicatif du GN, statut « diminué » au profit d'une autre partie de l'énoncé, qui est, elle, « plus cruciale », ou « plus focalisée », à un stade donné de l'énonciation. Nous allons illustrer notre approche en revenant sur les contextes dont il a été question plus haut, complétés par celui de l'apposition.

3.1. CONTEXTES DU COMPLÉMENT DU NOM ET DE L'ATTRIBUT

Nous commençons par analyser l'exemple (1), que nous reprenons ci-dessous.

(1) *La chambre d'un enfant doit être agréable, viable, fonctionnelle et sécurisée. La décoration de la chambre d'enfant est donc importante.*

Même si le nom *chambre* constitue le noyau à la fois syntaxique et sémantique des deux GN en question, le complément *un enfant* a un statut communicatif « plus central » dans le premier énoncé que le complément *enfant* dans le deuxième. Cela est conforté par les attributs qui sont associés à *chambre*, car une chambre est *agréable, viable, fonctionnelle et sécurisée* pour son « utilisateur », un enfant. On voit donc que l'enfant est au cœur des préoccupations du locuteur dans cette phrase (ainsi, bien sûr, que sa chambre). Par contre, le thème de la deuxième phrase étant la décoration (qui reçoit d'ailleurs l'attribut *importante*), la focalisation s'éloigne du nom *enfant*, ce qui se répercute sur la forme de ce complément (absence d'article). Cela se confirme dans la suite du texte (que nous ne citons pas ici), ainsi que dans son titre, où la mention de *décoration* coïncide systématiquement avec l'absence d'article devant le complément *enfant* du substantif *chambre*.

Nous allons analyser une autre paire d'exemples avec un complément du nom, mais cette fois-ci avec l'article défini.

(7) *Quand j'ai réformé l'apprentissage de la lecture, beaucoup m'ont reproché d'ignorer les questions liées au sens des mots. Eh bien, je voudrais vous faire remarquer aujourd'hui que ce reproche était parfaitement infondé ! Avec l'apprentissage du vocabulaire, je souhaite bien au contraire élargir la sphère du sens chez tous les élèves.*

(8) *Lorsque vous vous êtes rendu maître des principes fondamentaux d'une langue (prononciation, orthographe et grammaire de base), vous pouvez vous concentrer sur l'apprentissage de vocabulaire. C'est probablement la partie la plus importante et la plus longue de l'apprentissage d'une langue.*

Pour se convaincre du statut plus central du complément avec l'article (*le vocabulaire*) que celui du complément sans article (*vocabulaire*), il faut de nouveau explorer le contexte, en essayant de déterminer ce qui se trouve au centre du propos. On observe dans l'exemple (7) deux mentions de *sens*, l'une avant l'expression *apprentissage du vocabulaire : sens des mots*, et l'une après : *sphère du sens*. Les termes *sens* et *mot* sont, bien évidemment, liés à la notion de vocabulaire, et leur présence contribue donc à positionner le vocabulaire au centre du propos. C'est différent dans l'exemple (8), où le vocabulaire est « dé-focalisé » (absence d'article), afin de mieux focaliser l'attention sur l'*apprentissage*. En effet, la dernière phrase confirme que l'intérêt porte davantage sur l'apprentissage que sur le vocabulaire, car ce qui est *important* et *long*, n'est pas le vocabulaire mais bien l'apprentissage (de vocabulaire). Ainsi, l'article apparaît comme un opérateur d'orientation de l'attention sur le nom qu'il accompagne, alors que l'absence d'article signale que l'attention de l'interlocuteur doit se focaliser sur autre chose. Il faut souligner cependant que cela ne veut pas dire, bien évidemment, que le nom sans article est sans importance pour le propos ; dans l'exemple (8), ce dont on parle est l'apprentissage de *vocabulaire* et non pas l'apprentissage tout court ou l'apprentissage d'autre chose. Cependant, on voit avec cette formulation (« on parle de l'apprentissage de vocabulaire ») que c'est l'apprentissage qui est mentionné en premier, alors que le propos de l'exemple (7) pourrait être résumé comme « portant sur l'importance du vocabulaire dans l'apprentissage à l'école », en mentionnant donc en premier le vocabulaire.

Nous allons revenir sur les exemples (2) et (3) pour montrer qu'ils se laissent également analyser relativement au statut communicatif du groupe nominal.

(2) *Bonjour, je suis une étudiante et propose des cours d'anglais pour les enfants jusqu'à la classe de CM2. Je fais des études principalement composées d'anglais donc je parle la langue avec un niveau très correct.*

(3) *J'ai 22 ans, je suis étudiante, et je viens de m'installer seule dans un studio à Brest. J'ai déjà vécu seule avant dans le cadre de mes études aussi, dans une autre ville, à une heure de chez mes parents. Mais là, j'ai très peur le soir et je déprime.*

Dans l'exemple (2), le statut communicatif de l'attribut *étudiante* est plus central que dans l'exemple (3), dans la mesure où, à part la fonction de présentation (ou d'identification), il sert à motiver l'aptitude de la personne en question à donner des cours à des enfants, la compétence en anglais étant, en outre, motivée par le fait que l'étudiante étudie principalement l'anglais. On voit donc le grand degré de cohérence de l'attribut *étudiante* avec le thème général des cours et des études, autour duquel s'articule cette énonciation. Le statut de ce même attribut (exprimé sans article) est clairement moins central pour le propos de l'exemple (3), ce qui se vérifie par le fait que si on l'omettait, cela n'affecterait pas la cohérence du propos, à la différence de l'exemple (2).

3.2. AUTRES CONTEXTES

L'explication en termes de statut communicatif « diminué » pour un GN sans article s'applique également, comme nous l'avons postulé plus haut, aux autres structures que celles de complément du nom et d'attribut, notamment aux structures de complément du verbe, de GN coordonnés (ou juxtaposés), aux tournures négatives et aux emplois « en mention ». Nous allons les aborder ci-dessous, en commençant par les compléments du verbe, en comparant toujours deux exemples similaires mais variant par l'emploi ou non d'un article.

(9) *Tous ceux qui sont satisfaits de leur voiture ne se font pas entendre et si la voiture que vous venez d'acheter vous plaît et vous **donne satisfaction**, vous n'aurez aucune raison de vous plaindre sur ce forum. Moi-même je roule depuis 1970 en Fiat ou en Lancia et malgré tout ce qui se dit à propos de ces marques je suis globalement satisfait.*

(10) *J'ai la MP800R... et ce n'est que du bonheur... J'avais une foule d'Epson auparavant... et maintenant je suis sur cette Canon qui me **donne une satisfaction totale** (économique, jamais eu à nettoyer les têtes contrairement aux Epson..., qualité d'impression superbe... et de plus elle est wifi. Voilà mon expérience avec Canon.*

Dans l'exemple (9), il serait facile de remplacer *donner satisfaction* par *satisfaire*, en éliminant ainsi le complément, ce qui indique que celui-ci n'est pas un élément focalisé séparément du procès qu'il constitue. La présence des formes attributives *sont satisfaits*, avant, et *suis satisfait*, après l'expression en question, confirme que ce dont il s'agit dans le propos est l'état d'esprit (positif) des automobilistes (ce qui est appuyé également par l'expression *aucune raison de se plaindre*), plutôt que la *satisfaction* en tant que telle. Pour préciser l'analyse de l'intention communicative de cette énonciation, on peut dire qu'elle intègre explicitement deux visées : l'une consistant à faire remarquer que l'on ne lit sur le forum que les avis des automobilistes insatisfaits, et l'autre consistant à évaluer positivement deux marques de voiture. S'ajoute à cela l'idée implicite que d'autres propriétaires de voitures de ces marques en sont peut-être satisfaits et que donc les avis négatifs que l'on lit sur le forum ne sont pas représentatifs. Dans l'exemple (10), la place du complément *satisfaction* est beaucoup plus centrale au sein du propos, ce que prouve le qualificatif dont elle est dotée (on remarque d'ailleurs que l'emploi de l'article indéfini sans le qualificatif serait difficile), ainsi que les raisons qui sont énumérées pour expliquer pourquoi la *satisfaction* est *totale*. On peut également faire remarquer la présence d'un autre nom au sens proche avant dans le propos : *bonheur*. L'évaluation (très positive) de l'objet dont il est question (une imprimante) règne sans partage dans cette énonciation, constituant son unique visée communicative, ce qui n'est pas le cas, comme nous l'avons vu, dans l'exemple (9).

Nous allons à présent aborder le contexte de groupes nominaux coordonnés, en comparant les deux occurrences de telles expressions sans article dans l'exemple (11) avec leurs équivalents comportant des articles dans les exemples (12) et (13). L'idée étant que l'absence d'article permet de former une « association » de deux (ou plus) GN telle que le statut de chacun des GN est « diminué » (ou « dé-focalisé ») au profit du groupe. Autrement dit, il ne s'agit pas d'attirer l'attention sur chacun des GN séparément, mais, au contraire, de souligner le lien entre eux, de les présenter comme formant une unité.

(11) *Après ce coup d'éclat, pour pérenniser le mouvement, **parents et enseignants** créent un comité de mobilisation local : « Alors que le gouvernement cherche à diviser **salariés et usagers du service public**, nous affirmons qu'il existe une communauté d'intérêt entre nous. »⁸*

(12) *Ecole : **les parents et les enseignants** répondent à Luc Châtel*

Une initiative de Luc Châtel a permis à 5000 personnes via internet de s'exprimer sur les questions récurrentes de l'éducation nationale.

(13) *Ils en appellent à « une riposte politique associant **les salariés et les usagers du service public** ainsi que les populations. »*

Les contextes des expressions concernées sont très éclairants. Dans l'exemple (11), pour le premier groupe coordonné, il s'agit de parler d'une action commune entreprise par *parents et enseignants*, en continuité avec la mobilisation (commune) déjà en place. Il y a donc clairement une idée « d'association » et « d'unité », et il ne s'agit donc pas d'envisager les acteurs de la mobilisation séparément. Cette idée d'unité est renforcée par la deuxième expression avec des GN coordonnés, référant, en d'autres termes, aux mêmes catégories (ou presque), *salariés et usagers du service public*, que le gouvernement cherche à *diviser*, alors

⁸ Télérama 3201, 18/05/2011.

que le locuteur cité, faisant partie d'une de ces catégories, affirme qu'elles se caractérisent par *une communauté d'intérêt*, en y référant d'ailleurs par le pronom *nous*. L'exemple (12), mentionnant *les parents et les enseignants* est clairement dépourvu d'une telle visée de signifier une unité, car les 5000 personnes ont répondu à Luc Châtel individuellement, et aucune « association » de parents et d'enseignants n'est en cause. Dans l'exemple (13), mentionnant *les salariés et les usagers du service public*, il est bien question d'*associer* ces catégories (*ainsi que les populations*), mais s'agissant d'un appel plutôt que d'un état des choses vu comme existant, les deux (ou plutôt trois) catégories sont envisagées « séparément », comme constituant, pour l'instant, des groupes « indépendants ». La présence d'articles, marquant le statut communicatif « non-diminué » des noms ou groupes nominaux, contribue à cette interprétation « non-unifiante ».

Nous passons maintenant aux contextes « négatifs », en commençant par observer qu'ils ne sont pas inclus par la grammaire de M. Riegel *et al.* dans la section répertoriant les cas d'absence de déterminant (*op. cit.* : 163-167). On le retrouve dans le paragraphe portant sur « les déterminants négatifs », où il est question du « marqueur *de* là où l'on aurait *un, du, de la, des* dans la phrase positive correspondante : *J'ai un billet / Je n'ai pas de billet – J'ai du pain / Je n'ai pas de pain – Il y a des gâteaux / Il n'y a pas de gâteaux* » (*ibid.* : 163). D'autres linguistes considèrent l'élément *de* dans telles expressions comme un déterminant (ex. Melis, 2003 : 126), ce qui n'est pas notre point de vue.

Les contextes « négatifs » ne se limitent pas aux formes négatives du verbe, mais incluent aussi les expressions, verbales ou nominales, exprimant une « négation d'existence », comme dans *manquer / un manque de patience, un défaut d'expérience, l'absence d'imagination*. C'est donc un critère sémantique qui sert à distinguer ce type de contexte, alors que, du point de vue syntaxique, il s'agit de complémentation (du verbe ou du nom).

Un complément dans une tournure négative peut également apparaître avec un article, comme dans *je n'ai pas la voiture (donc, je ne peux pas t'emmener à la gare)*, mais il ne s'agira pas dans ce cas de nier « l'existence » d'une voiture telle qu'elle m'appartienne. C'est de cette façon que l'on peut aussi décrire la différence entre *il manque d'expérience* et *il lui manque de l'expérience*, qui semble avoir fait défaut à certaines de nos étudiantes-traductrices (*cf.* plus haut) : l'expression *il manque d'expérience* (sans article après la conjonction *de*) exprime une « non-existence », ce sens pouvant être paraphrasé par « l'expérience est une qualité dont il est dépourvu », alors que l'expression *il lui manque de l'expérience* (avec l'article *de la*) exprime plutôt une « insuffisance », une paraphrase possible étant « son expérience n'est pas suffisante ».

On peut comparer de manière semblable des emplois de l'expression *ne jamais avoir entendu parler de* : en disant cela, ou bien le locuteur nie l'existence de quelque chose, comme dans l'exemple (14) ci-dessous, ou bien, sans aller jusqu'à une négation « complète », il s'agit plutôt de négliger l'existence de la chose en question, comme dans l'exemple (15). En effet, le fragment en question, tel qu'il apparaît dans l'exemple (14), pourrait être paraphrasé par « il n'y a jamais eu d'accident grave », alors que, dans l'exemple (15), une paraphrase adaptée serait plutôt « il y a peut-être eu / pourrait y avoir un accident, mais le risque est négligeable ».

(14) *En attendant mon esthéticienne, je scrute autour de moi ce qui m'a tout l'air d'une table de chirurgien. Ça a l'air de faire mal tout ça, trop pointu, trop aiguisé. Mais après tout, toutes les femmes se font faire des pédicures et je n'ai jamais entendu parler d'accident grave suite à un limage d'ongles, ça ne peut pas être si terrible.*

(15) *Ne t'inquiète pas, ton vétérinaire répondra à toutes ces questions sur le suivi que tu auras à faire après l'opération et ce qu'elle pourra manger le soir même ou pas. Cette*

opération se passe très bien. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas en anesthésie générale, mais je n'ai jamais entendu parler d'un accident au cours de cette opération.

Le sens de « non-existence » peut être considéré comme s'inscrivant dans une visée communicative de diminution du statut du nom (ou de sa « dé-focalisation »), dans la mesure où ce qui se trouve doté d'un tel sens ne pourra pas constituer un objet du discours, c'est-à-dire ce dont il sera réellement question dans la communication. Par exemple, si je dis que *je n'ai pas de voiture*, nous ne pourrions pas communiquer au sujet d'une voiture qui soit à moi, même si cela sera, bien sûr, possible pour une autre voiture ou pour les voitures en général. Nous retrouvons ainsi le critère pragmatique-discursif qui s'applique aux autres contextes d'absence d'article.

Pour terminer, nous allons aborder le type d'emploi qu'on appelle « en mention », à l'aide de deux exemples ci-dessous.

(16) *Qu'entend-on par **bon médecin** ?*

Quels sont, d'après vous, les atouts du Docteur House d'un point de vue médical ?

Si être bon médecin veut dire faire de bons diagnostics, oui, House est un bon médecin.

Et quelles sont ses failles ?

Mais j'estime le relationnel comme essentiel dans ce métier et à ce titre, il est nul, archinul.

Donc, si on prend le feuilleton au 1^{er} degré, House est un horrible médecin.

(17) *Sans le maintien de l'importation des minerais, pétrole et produits agricoles à des prix si bas qu'il faut plutôt parler de **pillage** que d'**achat**, bien peu des grandes sociétés occidentales auraient pu continuer à générer les fortunes incroyables que détiennent leurs actionnaires aujourd'hui.*

Comme nous l'avons précisé plus haut, ce sont des emplois qui se laissent paraphraser par l'ajout d'un lexème métalinguistique comme *mot, expression, terme, qualificatif / qualifier de* ou *appeler* (en mettant le GN sans article entre guillemets). Ainsi, dans l'exemple (16), qui est une version élargie de l'exemple (4) plus haut⁹, on pourrait reformuler le fragment concerné par *expression* ou *qualificatif* « *bon médecin* » et, dans l'exemple (17), par *appeler cela* « *pillage* » plutôt que « *achat* ». On pourrait tenter d'expliquer de cette façon en quoi consiste le statut « diminué » du GN sans article dans ce contexte : en cela que sa référence reste interne au domaine de la langue. Cependant, cette explication n'est pas tout à fait satisfaisante, car un terme linguistique peut très bien constituer un objet « central » du discours. C'est pour cela précisément qu'il ne serait pas adapté, dans l'exemple (16), de formuler le titre en ajoutant *l'expression* (ce qui donnerait *Qu'on entend-on par l'expression « bon médecin » ?*). En effet, on constituerait ainsi un GN avec un article, lequel engloberait le GN *bon médecin*, ce deuxième n'étant pas dans une relation de « complémentation » avec le premier, comme dans *la chambre d'enfant* ou *l'apprentissage de vocabulaire*, mais dans une relation « d'identité » (*expression = bon médecin*). Ainsi, d'un GN sans article on passerait à un GN avec un article, ce qui devrait le placer au cœur du propos, or cela serait incohérent avec le reste du discours, où il ne s'agit pas de parler de *l'expression* « *bon médecin* » mais de discuter si oui ou non Dr House est un bon médecin (cf. l'explication du contexte dans la note 9). Quant à l'exemple (17), la paraphrase avec le verbe *appeler* (qui est de nature plus clairement métalinguistique que l'expression verbale *parler de*) n'introduirait pas d'incohérence car ne passerait pas par l'emploi de l'article. Le statut « non-central » (ou « dé-focalisé ») des noms *pillage* et *achat*, peut être démontré par la possibilité de les omettre (en reformulant légèrement l'énoncé, en disant, par exemple, *à des prix très bas*), sans que cela abîme ou déforme le propos.

⁹ La première phrase étant le titre de la contribution dans une enquête, rédigée en remplissant un questionnaire, et répondant à la question « Dr House est-il un bon médecin ? ».

4. CONCLUSION

Partant du constat des difficultés des apprenants étrangers avec les tournures sans article en français, nous avons considéré qu'il était nécessaire, pour maîtriser l'emploi du groupe nominal dans les différents contextes, de bien saisir la fonction générale du déterminant, en opposition aux cas d'absence de déterminant. En constatant l'insuffisance des explications habituelles, fondées sur des critères sémantiques et grammaticaux, nous avons proposé une analyse exploitant un facteur de nature pragmatico-discursive, celui de statut communicatif d'un nom au sein du discours. Selon cette analyse, le déterminant permet de placer un nom dans la sphère centrale, ou focalisée, du propos, alors que l'absence de déterminant marque le statut dé-focalisé du nom, en indiquant par là même que l'attention de l'interlocuteur doit se focaliser sur autre chose.

BIBLIOGRAPHIE

De Salins, G.-D. (1996), *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE*, Paris, Didier / Hatier.

Fuchs, C. et Léonard, A. M. (1980), Eléments pour une étude comparée du déterminant Ø en anglais et en français, *Opérations de détermination : Théorie et description*, vol. 1, Paris, Université Paris 7, Département de Recherches Linguistiques, 1-48.

Guillaume, G. (2009), *Leçons de linguistique 1939-1940 : Théorie des parties du discours*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Larrivée, P. (2004), Indéfinition et emploi du déterminant *des* chez des apprenants anglophones avancés du français langue étrangère. Étude non publiée.

Lebas-Fraczak, L. (2009), Description « communicative » des déterminants français en vue de la didactisation », *Cahiers de l'Acedle*, vol. 6, n° 2, <http://acedle.org/spip.php?rubrique113>, consulté le 15.09.11.

Rey-Debove, J. (1978), *Le métalangage : étude du discours sur le langage*, Paris, Le Robert.

Knittel, M. L. (2009), Le statut des compléments du nom en [de NP], *The Canadian Journal of Linguistics / La revue canadienne de linguistique*, 54(2), 255-290 (disponible en ligne à l'adresse <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00417901/fr/>), consulté le 15.09.11.

Kupferman, L. (1979), Les constructions *il est médecin/c'est un médecin* : essai de solution, *Cahiers de linguistique*, 9, 131-164.

Melis, L. (2003), *La préposition en français*, Paris, Ophrys.

Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1999), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.